

## **Programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires**

### **Appel à candidatures**

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère français de l'Éducation nationale et le ministère de l'Éducation du Land de Hesse et financé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Durant cette période, leur remplacement est assuré par les académies concernées. Ce programme vise à former ces professeurs à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique, en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et les sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur.

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande sont accueillis à l'université et au Studienseminar für Gymnasien de Francfort-sur-le-Main. Ils effectuent un stage d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement secondaire et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand, sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

#### **Durée du programme**

1 mois (du 4 février au 3 mars 2019) ; aucune prolongation n'est possible.

#### **Position administrative et traitement**

Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste.

#### **Aide financière**

450 €

#### **Assurances et mutuelles**

Les professeurs doivent effectuer les démarches administratives auprès de leurs assurances et mutuelles.

#### **Conditions de candidature**

Être professeur d'histoire et géographie titulaire, exerçant dans un établissement public français du second degré. *Attention* : seuls les dossiers comportant l'accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature) pour la présentation de cette candidature sont éligibles à ce programme.



Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires

### **Connaissances de l'allemand**

Bonne connaissance de l'allemand correspondant au niveau B2 (ou supérieur) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET ([www.onset.de](http://www.onset.de)) de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD).

### **Candidature en ligne**

cf. instructions ci-dessous

### **Renseignements**

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

M. Kilian Quenstedt

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 58 32

Mél : [quenstedt@daad.de](mailto:quenstedt@daad.de)

**Date limite de dépôt de dossier : 16 octobre 2018**

*Seule la version publiée au B.O. de l'Éducation nationale et sur le site Internet du MEN faisant foi :*  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=133007](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133007).

## Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement et à les préparer pour la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement le « **Guide de candidature** » (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr/candidature>).

### Procédure de candidature : 1<sup>ère</sup> étape (Funding Guide)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données [www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de) (=Stages d'enseignement pour professeurs d'histoire et géographie titulaires / PEA).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application » qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#) et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

### Procédure de candidature : 2<sup>nde</sup> étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature.
- Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer de candidature.
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « **Guide de candidature** » mentionné ci-dessus.
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).
- À l'issue de la candidature en ligne, un document récapitulatif (« **Bewerbungszusammenfassung** » / « **application summary** ») est disponible sur le portail. Il est exclusivement destiné à vos archives ; il **n'est pas** utile de nous envoyer ce récapitulatif par voie postale.

**Pièces à joindre (à télécharger sur le portail de candidature)**

- **un curriculum vitae en français et un curriculum vitae en allemand.**
- **une lettre de motivation** (en français)
- **tous les diplômes obtenus depuis le baccalauréat (ci-inclus le baccalauréat)**
  - Contrairement aux indications dans le portail de candidature, **nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents** à joindre.
  - Il n'est pas nécessaire non plus de faire certifier conforme les diplômes.
- **vosre arrêté de titularisation**
- **le certificat de langue onSET** (datant de moins de 6 mois) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test auprès d'un Institut Goethe (frais : environ 15 €) ou d'un lecteur du DAAD (gratuit) ; les titulaires du DSH, du TestDaf, d'une licence d'allemand ou du bac franco-allemand ne doivent pas passer de test de langue (fournir une copie du diplôme)
- **l'accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature)** pour la présentation de cette candidature
- **éventuellement, l'avis du chef d'établissement, de l'IA-IPR et / ou du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)**
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, liste de publications etc.).

**NB** : Ne seront éligibles à ce programme et présentés à la commission de sélection que **les dossiers comportant l'accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature)** pour la présentation de cette candidature.